

Au moment où est diffusé ce rapport, notre pays fait face à une crise sanitaire sans précédent, qui a déjà fait plusieurs centaines de milliers de victimes de par le monde, et dont il n'est pas possible aujourd'hui d'appréhender l'ensemble des conséquences, sur les plans sociaux, économiques et bien sûr sanitaires. La Bourgogne-Franche-Comté a été l'une des régions les plus touchées de France. Je crois pouvoir dire que tous ensemble, services de l'État, collectivités territoriales, organisations professionnelles et salariales, chambres consulaires,

associations, avons dès le début de cette crise travaillé en étroite collaboration afin d'en atténuer le plus possible les effets, tant sur la population que sur les entreprises de ce territoire.

Nous continuerons à travailler dans le même état d'esprit. Les défis à relever pour sortir de cette crise restent nombreux, et la mobilisation de tous ne devra pas fléchir au cours des mois qui viennent.

Mais pour l'heure, je souhaite vous présenter le bilan de l'activité des services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté durant l'année 2019.

Ce rapport ne prétend aucunement à l'exhaustivité, il offre à voir, de manière synthétique, la diversité des missions assurées par les services de l'État et témoigne de l'investissement des personnels territoriaux de l'État pour accompagner les citoyens, les collectivités et tous les acteurs des territoires dans une période de fortes mutations.

La cohésion de nos territoires est une ambition institutionnelle qui anime un partenariat robuste entre les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux et les services de l'État pour assurer la meilleure mise en œuvre et la réussite de nos politiques publiques en région.

En parcourant ce document, vous pourrez constater que l'activité des services de l'État s'inscrit résolument dans une volonté constante d'agir au service de l'intérêt général et au plus près des réalités territoriales.



Bernard Schmeltz
Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ 2019



**Eric Pierrat
SGAR***

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT : UN DÉFI À RELEVER, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Alors même que la 5G annonce une véritable rupture technologique, l'aménagement de nos territoires en très haut débit reste une priorité majeure pour l'État.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'enjeu est d'accélérer fortement le déploiement pour être au rendez-vous des objectifs fixés par le gouvernement qui visent à doter les territoires d'infrastructures numériques de pointe et du très haut débit pour tous en 2022. Sous l'égide du plan France très haut débit, le très haut débit est déployé en zone rurale grâce aux réseaux d'initiative publics (RIP) soutenus à ce jour par l'État à hauteur de **250 millions d'Euros en BFC**.

Quant aux zones urbaines, trois opérateurs (Orange, SFR et FREE) déploient les réseaux d'initiative privée sur le périmètre de 17 collectivités (métropole, communautés urbaines, communautés d'agglomérations). La fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) est la principale technologie mobilisée par les réseaux, bien que des technologies mixtes soient ponctuellement utilisées (4G fixe, satellite). La réalisation de ces infrastructures reste tant dans leur conception, construction et exploitation des chantiers de grande ampleur tout comme l'ont été la réalisation de l'électrification de la France ou du chemin de fer lors des révolutions industrielles passées.



L'OFFRE D'ACCÈS AUX SERVICES DANS LES TERRITOIRES S'ENRICHIT POUR UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN



France Services : une ambition de remettre les services publics au plus près des citoyens et 46 espaces d'ores et déjà labellisés en Bourgogne-Franche-Comté.

Plus de 500 France Services ont ouvert au 1er février 2020 : une réponse à visage humain aux besoins des citoyens tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet. Le réseau montera en puissance jusqu'en 2022, en ciblant particulièrement les

territoires éloignés du service public afin que chaque français puisse à terme accéder à une France Services en moins de 30 minutes. Ce guichet unique, qui rassemble déjà 9 partenaires de l'État (La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques), est aussi un espace d'innovation et d'inclusion numérique. À l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, économiques ou éducatifs.



PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

15* c'est le nombre de villes retenues en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme national "Action cœur de ville" du Gouvernement pour lutter contre la désertification des agglomérations moyennes.



Habitat, commerce, création d'emplois, transports et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, qualité des sites d'enseignement, développement des usages des outils numériques... Le plan "Action cœur de ville" vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes. Il est mis en œuvre avec les collectivités territoriales et fédère des acteurs publics et privés, sur le plan national comme sur le plan local. **Ce sont 67 projets engagés en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté pour un total de 55 M€.**

*Nevers, Montbéliard, Dole, Sens, Vesoul, Mâcon, Auxerre, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Cosne-sur-Loire, Lons-le-Saunier, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines.



**Jean-Paul Catanese
DRFiP***

2019, ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Loin d'être une réforme exclusivement technique, le prélèvement à la source simplifie le quotidien des contribuables. Cette réforme modernise le paiement de l'impôt, **le recouvrement s'adapte en temps réel aux changements de situation des contribuables.**

Concrètement, il met fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt et lisse le prélèvement sur 12 mois. Aucun bug n'a été constaté lors de la mise en place du prélèvement à la source et 1,9 million de français ont modifié leur taux de prélèvement en fonction d'un changement de situation personnelle ou matérielle depuis le début de l'année.

Le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu est passé de 95 % à 98,5% grâce au prélèvement à la source.

L'étape suivante sera de supprimer progressivement la déclaration de revenus. Dès 2020, les contribuables qui n'auront pas modifié leur déclaration pré-remplie seront concernés, soit 12 millions de personnes ou de familles.



2019



Pierre Pribile
ARS*

DOUBLER LE NOMBRE DE MAISONS DE SANTÉ

les MSP, maisons de santé pluri-professionnelles répondent à un des enjeux cruciaux des territoires ruraux, la lutte contre la désertification médicale.

À cette fin il s'agit d'apporter aux citoyens un accès facilité à des soins de qualité, et également d'attirer les jeunes praticiens par la mise à leur disposition de structures d'accueil au sein d'équipes performantes et pluri-disciplinaires.

L'agence régionale de santé (ARS) et ses délégations départementales, en lien avec les collectivités locales, impulsent et accompagnent avec succès ces projets de santé à destination des populations rurales. De fait, dès 2018 fut célébrée l'ouverture de la 100^{ème} MSP en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet effort important mais indispensable fut soutenu en 2019, tant pour faciliter l'émergence de nouveaux projets que pour accompagner et pérenniser ces structures au portage complexe, en lien avec les élus et les professionnels de santé. D'autres types de projets, comme les centres de

santé (CDS) ou des équipes plus légères autour d'un médecin unique, bénéficient de cette forte mobilisation de l'action publique pour un maillage efficace de la présence médicale dans toute la région à l'horizon 2022.



Maison de santé Simone Veil - Pontarlier

Quelques chiffres :

Fin 2019, la région comptait 139 projets de MSP validés dont 117 en fonctionnement, 12 projets validés de centres de santé polyvalents (CDS), 14 projets de CDS médicaux et 3 équipes légères de soins primaires.

➔ https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2019-10/Guide%20accompagnement_Projet-santé_Equipe-soins-primaires_oct19_0.pdf

MIEUX ACCOMPAGNER LES AIDANTS

Les aidants familiaux, maillons essentiels de l'accompagnement à domicile des malades âgés, dépendants et/ou handicapés, bénéficient depuis 2019 de la nouvelle génération des plateformes de relais et d'accompagnement (PFR). Ce dispositif d'État mis en place par l'ARS a maillé la région Bourgogne-Franche-Comté via 11 PFR, qui sont autant de portes d'entrée des aidants dans les territoires, pour un financement annuel de **2,21 millions d'€**. Des crédits complémentaires dédiés au champ du handicap seront ajoutés dès 2021.

Les structures PFR ont pour mission de fournir aux aidants le soutien indispensable dont ils ont besoin, du fait de leur fort investissement en termes de fatigue, stress, temps personnel et d'organisation. Ce soutien se fait par la proposition d'offres de relaiage, d'accompagnement psychologique et d'écoute, de formation, d'information et de partenariats. À ce dernier titre les caisses régionales de mutualité santé agricole (MSA) s'investissent dans ces dispositifs, particulièrement quant au relaiage.



Vincent Favrichon
DRAAF*

RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Enjeu central en Bourgogne-Franche-Comté, la réduction des risques et des impacts des produits phytosanitaires concerne 2,56 millions d'hectares, un peu plus de la moitié du territoire.

Le plan gouvernemental **Ecophyto 2+** répond à une attente citoyenne forte et à la nécessité de préserver notre santé et la biodiversité. Ce plan se décline en six axes et vient renforcer les actions déjà engagées pour prévenir les risques et modifier les pratiques.

La DRAAF, la DREAL et l'ARS ont renforcé leur collaboration et se sont particulièrement intéressées à la qualité de l'eau. Les données disponibles (données de qualité des eaux brutes et distribuées, données de pratiques culturales, données de ventes de produits phytosanitaires, données de santé) sont analysées conjointement, pour améliorer la compréhension de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques en Bourgogne-Franche-Comté.

De nombreux outils visent à diffuser les bonnes pratiques agroécologiques et susciter une large adhésion de la profession agricole vers des modèles plus durables sur le plan économique, environnemental et social.



DU BIO DANS LES ASSIETTES DES RESTAURANTS COLLECTIFS : UNE MESURE DE LA LOI EGALIM

50 % de produits bio, de qualité et durables dans la restauration collective à l'horizon 2022

Les entreprises (agriculteurs, producteurs, restauration collective), les collectivités et l'État ont trois ans pour s'organiser afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, au plus tard le 1er janvier 2022.

La restauration collective qui représente chaque année **3,7 milliards de repas** servis dans notre pays, constitue un formidable levier de progrès pour accompagner la transition vers une alimentation plus saine, durable et accessible à tous. Cette mesure favorise l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité, favorable à la santé et respectueuse de l'environnement. Elle permet, également, de donner de nouveaux

débouchés aux agriculteurs bio et locaux pour vendre leurs produits et favorise donc la production de produits de qualité et contribue à la transition agro-écologique de nos exploitations.

En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs territoires font de ces objectifs la priorité de leur

stratégie alimentaire territoriale : les villes de Dijon et de Lons le Saunier sont avancées, le projet alimentaire territorial (PAT) du Grand Autunois Morvan, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, et bien d'autres, sont en préparation.





Jean-François Chanet
Recteur de la
région académique
Bourgogne-
Franche-Comté



Nathalie Albert-
Moretti
Rectrice de
l'académie de Dijon

OFFRIR UNE SCOLARISATION INCLUSIVE ET ADAPTÉE

À TOUS LES ENFANTS HANDICAPÉS

L'accompagnement et la scolarisation des enfants handicapés est une tâche complexe et difficile, tant en termes de moyens humains que matériels et organisationnels. C'est néanmoins un sujet dans lequel les académies de Besançon et Dijon s'investissent particulièrement.

À ce titre, en 2019, **99,7 % des élèves handicapés franc-comtois ont été pris en charge**, soient 2319 élèves ; et 97,1 % des élèves bourguignons.

Ces accompagnements se font via des accompagnants spécialisés (AESH), qui ont bénéficié de 60 heures de formation initiale sur la rentrée inclusive. On recense 438 AESH en Franche-Comté, et 410 en Bourgogne-Franche-Comté.

La mise en œuvre de l'école inclusive s'est appuyée sur l'expérimentation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés, dans les départements (PIAL). Leur déploiement, d'ores et déjà important (101 PIAL en région BFC), est croissant et s'amplifiera en 2020 avec comme ambition la couverture de l'ensemble du territoire régional.

Le dispositif des PIAL est couplé avec celui des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS),

qui accueille des enfants ayant des handicaps similaires ou compatibles, au sein de classes dédiées.

Ce sont au total plus de 3000 élèves qui sont concernés et bénéficient de cet effort conséquent des académies de Besançon et Dijon.



DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Accompagner la réussite des élèves et réduire les inégalités, telle est l'ambition du programme Devoirs faits. De fait, **le travail personnel des élèves est fondamental dans leur acquisition des savoirs et des savoir faire.**

Ce programme leur offre donc un moment privilégié, hors des heures de classe, durant lequel ils peuvent faire leurs devoirs et bénéficier si besoin d'une aide, le temps qu'ils acquièrent les réflexes méthodologiques et de travail à même de les amener vers une plus grande autonomie, ainsi que d'apprendre à mieux solliciter leur mémoire et leur sens de l'analyse. En tout cela Devoirs faits contribue à la réduction des inégalités devant l'accès au savoir.

En Bourgogne-Franche-Comté les élèves disposent d'ores et déjà d'environ deux heures

hebdomadaires dédiées à cette mesure d'enseignement ; l'objectif à terme est de 3 heures.

Si les obstacles liés au transport scolaire en milieu rural paraissent difficiles à lever, en revanche l'engagement des enseignants en tant qu'intervenants et coordonnateurs est en croissance, le milieu associatif est sollicité (associations d'aide aux devoirs) et des actions de communication auprès des élèves et parents sont programmées, ce afin de leur permettre de mieux saisir les enjeux et bénéfices à tirer de cette offre d'aide, tant en termes d'acquisition des savoirs que d'autonomie après le collège, au lycée.

DÉPLOYER LA RÉFORME DU LYCÉE

La réforme du lycée est en cours. L'objectif est de supprimer les séries générales et de rénover les séries technologiques. Des enseignements de spécialités et optionnels permettront aux lycéens d'approfondir leurs connaissances et d'affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

Les académies de Dijon et Besançon, en concertation avec les directeurs des établissements, proposent une carte - évolutive - des enseignements qui tend à respecter au mieux l'équilibre et la richesse de l'offre de formation, ainsi qu'à favoriser la complémentarité des offres plutôt que la concurrence entre établissements, tout en maintenant le lien avec les établissements d'études supérieures quant à leurs attendus. En partenariat avec le CNED, de l'enseignement à distance est disponible pour des spécialités peu demandées.

Un travail conjoint est également mené avec le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour la prise en charge du coût des manuels scolaires suite à la mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement.



Philippe Bayot
DRDJSCS *

LOGEMENT D'ABORD : DES RÉPONSES CONCRÈTES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Faire le pari du Logement d'abord, c'est donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion et choisir de mettre en valeur les compétences des personnes.

La politique du logement d'abord vise à orienter rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté.

L'État et ses partenaires font évoluer cette dynamique en l'articulant avec d'autres stratégies (lutte contre la pauvreté, mobilisation pour l'emploi) dans le but de la rendre plus transversale et mieux territorialisée.

Engagée dans cette démarche nationale depuis ses débuts, la région dispose de bons résultats au vu des indicateurs nationaux. En 2019, 734 logements sociaux ont été attribués à des personnes en hébergement de droit commun ou à la rue (soit 94% de l'objectif) et 672 logements supplémentaires ont été mobilisés pour des réfugiés sortant des

hébergements dédiés à la demande d'asile. La création de 379 places en logements bénéficiant d'une mesure d'intermédiation locative et 38 places de pensions de familles a également élargi l'offre de logements.

De plus, la région s'est lancée dans le dispositif novateur « un chez soi d'abord » à Dijon et à Besançon qui permet un accès direct au logement stable aux personnes en grande précarité avec troubles psychiques sévères (62 personnes ont été orientées vers ces nouveaux dispositifs et 43 logées).

L'acte II du logement d'abord, lancé le 13/09/19 par Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, prévoit un abondement de 60 millions en 2020, pour continuer à développer cette stratégie qui a fait ses preuves en termes de lutte contre la précarité.



Anne Matheron
DRAC *

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE DES JEUNES DE 18 ANS : L'EXPÉRIMENTATION DU PASS CULTURE

Plateforme de référence pour les activités, les services, les biens culturels permettant aux acteurs culturels de proposer des offres, outil innovant encourageant la diversité des pratiques culturelles, et permettant de toucher les publics éloignés de la culture (habitants de QPV ou de ZRR notamment), le Pass Culture est expérimenté dans 3 départements depuis l'été 2019 (Doubs, Nièvre et Saône-et-Loire).

Nonobstant des caractéristiques géographiques et démographiques très différentes, le nombre de comptes activés dans ces territoires expérimentateurs a été multiplié par 4 depuis sa mise en place. Ainsi, plus de 5800 réservations ont été effectuées auprès de 103 offreurs, pour un montant de 110.000€.

Un chargé de déploiement multiplie les rencontres auprès des communes et des structures pour étoffer l'offre du Pass Culture, qui pourrait à terme être généralisé à toute la région.

* ARS : Agence régionale de santé

* DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

* DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

* DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

* DRDJSCS : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

* DRFiP : Direction régionale des finances publiques

* DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

* SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales



Jean Ribeil
DIRECCTE *

ÉGALITÉ SALARIALE HOMMES/FEMMES

L'égalité professionnelle hommes/femmes est déclarée grande cause du quinquennat. Or, **à travail égal, les femmes restent en moyenne rémunérées 9 % en dessous des hommes**. Afin de lutter contre cet état de fait, le ministère du travail a mis en place un index de l'égalité. La DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté est en charge du suivi et de la mise en œuvre de ce dispositif en région.

En 2019, toutes les entreprises de plus de 250 employés ont donc été saisies quant au renseignement de l'index de l'égalité (les 1654 entreprises de 50 à 249 employés sont incluses dans le dispositif dès le 1er mars 2020).

Au final, pour l'année écoulée, 99,40 % des entreprises de plus de 250 personnes en BFC ont publié leur index, et 89 % de celles-ci obtiennent un résultat \geq à 75, et donc ne génèrent pas d'obligation légale de mise en place de mesures correctives. Les différents indicateurs qui composent la note finale peuvent néanmoins générer des axes de travail d'accords d'entreprises ou de mise en place de plans d'actions.

Les entreprises qui n'ont pas satisfait à la note minimale de 75 ont fait l'objet de courriers d'observation, de visites de contrôle et/ou de mises en demeure, suivant les cas.

Cet outil pro-actif de lutte contre les disparités salariales liées au sexe, possiblement assorti de sanctions financières, a vocation à perdurer et fournit d'ores et déjà de précieuses indications quant à la poursuite de son objectif égalitaire.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Un outil en ligne a été émis à disposition des entreprises afin qu'elles puissent évaluer et déclarer leur index :

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/>

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Longtemps socialement dévalorisée, la voie de l'apprentissage trouve désormais un public croissant et bénéficie du soutien actif de l'État.

À ce titre la DIRECCTE s'investit fortement afin de permettre aux différents acteurs de s'approprier les enjeux et modalités pratiques de la loi LCAP, portant réforme de l'apprentissage. Dès 2019, un plan d'action pluriannuel a donc été mis en œuvre, axé sur l'accroissement du niveau d'information et la réponse aux questionnements techniques et juridiques des partenaires, par le biais des référents apprentissage et du Service régional de contrôle de la formation professionnelle.

De plus, les travaux régionaux de la Mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique ont permis de délimiter trois axes forts d'actions qui dès 2019 ont

mobilisé les multiples partenaires, tant publics que privés. Ces actions seront poursuivies en 2020.

Les trois axes d'actions sont :

- Rapprocher l'offre et la demande d'apprentissage (Conseil régional, CFA, OPCO, Éducation Nationale);
- Lever les freins d'accès à l'apprentissage - hébergement mobilité - (Conseil régional, Crous, AFPA) ;
- Accompagner les jeunes et les entreprises, sécuriser les parcours. (Conseil régional, CFA, OPCO).

Draaf, Éducation nationale, missions locales, partenaires sociaux et Pôle emploi sont également parties prenantes.

DÉPLOYER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétence (PRIC) Bourgogne-Franche-Comté, signé fin 2018 entre l'État, le conseil régional et les partenaires sociaux, témoigne de leur investissement concerté et collaboratif quant à la formation des demandeurs d'emploi et des jeunes sans diplômes. **251 millions d'€ seront investis, sur une période de 5 ans.**

Le caractère pluriannuel de ce pacte permet une mise en place et un suivi en profondeur des dispositifs consacrés au public visé, estimé à 117 000 personnes.

Aides financières :

- stagiaires non-inscrits à Pôle emploi : la rémunération passe de 400 à 650 € / mois.
- stagiaires mineurs : la rémunération passe de 130 à 455 € / mois
- triplement de l'indemnité de transport pour les trajets supérieurs à 15 kms : l'aide passe de 33 € à 99 €.

Facilitation des parcours

Une plus large ouverture des dispositifs, en particulier vers les publics non inscrits à Pôle emploi, un assouplissement des conditions d'entrée.

Une meilleure concertation des acteurs

Les conventionnements et associations des différents acteurs de la filière de la formation professionnelle se sont multipliés, tant pour la mise en œuvre des formations que pour leur contenus pédagogiques, évaluation et évolution, ainsi que le suivi des stagiaires dans leur parcours d'insertion professionnelle.

MIEUX ACCOMPAGNER LES MÉNAGES DANS LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LEUR LOGEMENT

Depuis 2016, un important travail de coordination et de gouvernance partagée entre l'État, la Région et l'ADEME a été engagé pour structurer la stratégie régionale en matière de rénovation énergétique dans le cadre du **plan bâtiment durable régional 2018-2030**.

Ce plan ambitieux a pour objectif de massifier la rénovation énergétique des logements tout en maîtrisant la qualité, les coûts et les financements via un guichet unique, le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), ce en



Jean-Pierre Lestoille
DREAL *

coordination avec les dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce guichet unique, en charge d'un accompagnement global tant technique que financier, bénéficie du réseau de cabinets d'études agréés de la Région.

En appui de ce dispositif et avec l'accord de principe de Mme Wargon, secrétaire d'État auprès de Mme la ministre de la Transition écologique et solidaire, sont étudiées depuis l'automne 2019 les modalités de mobilisation, dès l'année 2020, d'une partie des 200 M€ de crédits du dispositif national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) au profit du SPEE. La nécessaire harmonisation des audits, agréments et cahiers des charges nationaux et régionaux est à ce titre un enjeu essentiel.

En 2019, les résultats du programme Habiter Mieux en Bourgogne-Franche-Comté ont été remarquables. Ce sont ainsi 6597 logements (3647 en 2018) qui ont pu bénéficier d'une aide à la rénovation à travers ce programme, pour un montant de subvention de plus de 53 M€ (41 M€ en 2018).

VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES

Le Plan Vélo vise à accroître la part des déplacements à vélo en France. Il entend atteindre **9 % en 2024** en mobilisant les services de l'État, les collectivités, les entreprises, les associations, les français.

Les liaisons cyclables doivent s'inscrire dans un schéma territorial cohérent autour de grands axes et être complétées d'itinéraires ou de boucles à vocation plus locales. Les projets d'infrastructures portés par les territoires bénéficient d'un soutien financier de l'État.

De fait, les appels à projets tels "Vélo et Territoires" - ADEME, "Continuités Cyclables" -

DREAL, ainsi que des projets portés par les territoires, ont bénéficié de financements importants s'inscrivant dans la durée, dont le fonds mobilités actives : **50 millions d'euros par an, pendant 7 ans.**



Aménagement routier : Messia-sur-Sorne

Directeur de la publication

Bernard Schmeltz

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Réalisation

Secrétariat général pour les affaires régionales

Crédits photos

DRAAF, DRAC, DIRECCTE, DREAL, DRDJSCS, ARS,

Rectorat, DRFIP, SGAR

Contact

sgar-courrier@bfc.gouv.fr